



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Vincennes, le 31 mai 2018

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE
ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20, ALLÉE GEORGES POMPIDOU
94306 VINCENNES CEDEX

La Directrice des Études
IGPDE/2018/05/7004

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation au concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'Etat – session 2018-2019.

P.J. : 4 d'annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise une préparation aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B (concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'Etat et de certains corps analogues), à l'intention des fonctionnaires et agents de l'Etat réunissant les conditions requises pour concourir.

Les conditions statutaires requises pour s'inscrire à la préparation, l'organisation de la préparation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les agents intéressés par cette préparation doivent s'inscrire avant le 7 septembre 2018.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, sous deux formes : la première permet aux candidats de bénéficier de la préparation en ligne (commande A) et la deuxième permet aux candidats d'accéder en sus à une préparation en présentiel dispensée dans les locaux de l'IGPDE (commande B).

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur pré-inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter avant le 7 septembre 2018 à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des Études,

Isabelle ROUSSEL



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE INTERNE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT**

- Session 2018-2019 -

I – CONDITIONS REQUISES POUR S'INSCRIRE A LA PRÉPARATION

La préparation est réservée aux candidats réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2018-2019.

Les candidats désirant vérifier qu'ils remplissent ces conditions sont invités à se rapprocher du Ministère de l'Education Nationale - <http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html>

II - NATURE DES ÉPREUVES

L'arrêté du 25 juin 2009 fixe la nature, la durée et le programme des épreuves du concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'Etat (NOR : BCFF0905430A version consolidée au 27 avril 2017).

1) EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	DUREE	COEFFICIENT
L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail.	3 heures	3
2) EPREUVE ORALE D'ADMISSION	DUREE	COEFFICIENT
Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.	25 minutes	4

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) :

Le dossier d'inscription au concours interne de secrétaire administratif des administrations de l'Etat sera disponible courant février 2019 :

- sur le site Internet « Score » (site des concours et des recrutements de l'État, portail de la Fonction Publique) – <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score> – rubrique « Les concours »,
- sur le site Internet Ministère de l'Education Nationale (<http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html>)

B. Sur la préparation (conditions, nature et programme des épreuves) :

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la responsable de formation :

Responsable de la préparation : Claudie De Vreese – 01 58 64 80 51
claudie.de-vreese@finances.gouv.fr

Ou sur le portail de l'IGPDE : <http://www.economie.gouv.fr/igpde>

C. Congé formation

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements sur le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique : préparations aux concours. Ils peuvent également s'adresser à Mme Bernard au 01 58 64 81 16 ou michele.bernard@finances.gouv.fr.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Inscription aux épreuves : février-mars 2019
- Epreuve écrite d'admissibilité : avril 2019
- Résultats d'admissibilité : mai 2019
- Date limite de retour des dossiers RAEP : début juin 2019
- Epreuve orale d'admission : juin 2019
- Résultats d'admission : fin juin 2019

IV- AFFECTATION DES LAURÉATS

Les candidats reçus sont nommés fonctionnaires stagiaires du corps concerné et accomplissent un stage d'une durée d'une année. Ils peuvent, pendant la durée du stage, être astreints à suivre une période de formation professionnelle. A l'issue du stage, les stagiaires dont les services ont donné satisfaction sont titularisés.

Les stagiaires qui n'ont pas été titularisés à l'issue du stage peuvent être autorisés à accomplir un stage complémentaire d'une durée maximale d'un an.

Les stagiaires qui n'ont pas été autorisés à effectuer un stage complémentaire ou dont le stage complémentaire n'a pas donné satisfaction sont réintégrés dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine de leur administration.



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
- Session 2018-2019 -**

La préparation est réservée aux candidats réunissant les conditions requises pour concourir lors de la session 2018/2019.

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et module en ligne), complété pour certains agents (inscrits à la préparation en présentiel) par des stages de méthodologie de cas pratique, des stages RAEP et, pour tous les inscrits, d'un jury fictif unique en cas d'admissibilité.

I - PRÉPARATION À DISTANCE

La préparation se présentera sous forme de 4 supports de cours mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance, des entraînements aux épreuves et des chroniques d'actualité.

Cette préparation inclura des entraînements aux épreuves sous forme de devoirs à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires. Les supports de cours seront diffusés d'octobre 2018 à avril 2019 (sous réserve du calendrier prévisionnel du concours).

A) Supports

Préparation en ligne

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation «en ligne», via la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE (sur Internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr>

Le candidat inscrit à la préparation en ligne recevra par courriel, en début de session, les modalités de connexion à la plateforme (adresse Internet, identifiant et mot de passe).

L'adresse électronique communiquée sera le futur identifiant qui permettra la connexion à la plateforme de formation à distance.

Les candidats qui ont déjà été inscrits à une préparation concours de l'IGPDE fourniront comme identifiant la même adresse électronique et le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

B) Les entraînements aux épreuves

La préparation à distance ouvre droit à deux entraînements proposés aux candidats inscrits, qui ne constituent pas un enseignement à distance à proprement parler mais sont néanmoins partie intégrante de la préparation à distance sous la forme de **2 concours blancs (galops d'essai)**, qui auront lieu à l'IGPDE **mardi 8 janvier** et **jeudi 14 mars 2019**. L'épreuve débutant à 13 heures précises, les candidats devront se présenter à l'IGPDE à 12 h 45.

II - PRÉPARATION EN PRÉSENTIEL

Les candidats inscrits à la préparation en présentiel pourront suivre un stage de méthodologie pour la résolution d'un cas pratique de **deux jours consécutifs** de 9 h à 17 h fin septembre à octobre 2018 (dans la limite des places disponibles).

Par ailleurs, des sessions de formation à la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) seront organisées sur **deux jours non consécutifs** de 9 h à 17 h entre février et mars 2019 (dans la limite des places disponibles).

Enfin, un jury fictif pour les candidats admissibles, aura lieu entre fin mai et début juin 2019 dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer en jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles.

Dans le cadre d'une inscription en présentiel, l'IGPDE demande au candidat de bien vouloir communiquer son numéro de téléphone portable pour être tenu informé des possibles annulations ou reports par sms*.

** Le prestataire d'envois de sms choisi par l'IGPDE ne pourra faire aucun usage des numéros de téléphone ainsi transmis.*



**PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE
DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
– Session 2018 / 2019–**

INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention ! L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

La date limite d'inscription est fixée au **7 septembre 2018**.

I - INSCRIPTION INDIVIDUELLE À DISTANCE

Prestations proposées :

- 4 supports de cours mis en ligne (apports de connaissance) ;
- correction des 4 devoirs et 2 concours blancs (corrigé-type et corrections individualisées) ;
- module RAEP ;
- participation à un jury fictif pour les candidats admissibles ;

La participation forfaitaire s'élève à **35 €**

II – INSCRIPTION INDIVIDUELLE A DISTANCE + PRESENTIEL

Prestations proposées :

- **prestations de la préparation individuelle à distance présentées ci-dessus ;**
- la participation au stage de méthodologie de l'épreuve écrite de deux jours consécutifs (dans la limite des places disponibles) ;
- la participation au stage RAEP de deux jours non consécutifs (dans la limite des places disponibles) ;
- l'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE.

La participation forfaitaire s'élève à **75 €**

III - INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations peuvent décider de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités sont offertes :

A) Commande A

1) Prestations fournies

- 4 supports de cours mis en ligne ;
- correction des 4 devoirs et 2 concours blancs (corrigé-type et corrections individualisées) ;
- module RAEP ;
- participation à un jury fictif pour les candidats admissibles ;
- le contrôle d'assiduité des agents inscrits, sur demande de l'administration, **à l'issue de la préparation.**

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à **95 €**

B) Commande B

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance **ET** en présentiel.

1) Prestations fournies

- **les prestations de la commande A présentées ci-dessus;**
- la participation au stage de méthodologie de l'épreuve écrite de deux jours (dans la limite des places disponibles) ;
- la participation au stage RAEP de deux jours non consécutifs (dans la limite des places disponibles) ;
- l'accès au centre de ressources pédagogiques de l'IGPDE.
- le contrôle d'assiduité des agents inscrits à la préparation à distance et aux stages, sur demande de l'administration, **à l'issue de la préparation.**

2) Tarifs

La participation forfaitaire s'élève à **190 €**

IV – MODALITES D'INSCRIPTION

Vous êtes invité(e) à vous préinscrire en ligne sur le site de l'IGPDE.

<http://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre.
- si vous avez opté pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit se faire **à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général des ministères économiques et financiers** et au dos duquel vous **noterez votre numéro de commande**. Le règlement est à adresser au plus tard **le 7 septembre 2018** (le cachet de La Poste faisant foi) à :

Régie d'avances et de recettes du SG des MEF
Télédoc 713
120, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par nos services.

À défaut d'avoir reçu votre certificat d'inscription, il est impératif de contacter Claudie De Vreese (claudie.de-vreese@finances.gouv.fr) **avant la fin du mois de septembre**. Passée cette échéance, il ne sera plus possible de régulariser votre situation.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau de recensement joint, **de vérifier les bulletins d'inscription pré-remplis en ligne** et que chaque candidat remplit les conditions pour concourir à la session 2019.

Le dossier à retourner au plus tard le **7 septembre 2018** sera composé :

- du formulaire de renseignements (annexe IV – 1/3) ;
- du tableau de recensement des candidats (annexe IV – 2/3) ;
- du bon de commande de l'administration commanditaire ou à défaut d'une lettre comportant un numéro d'engagement comptable.

Par courrier :

IGPDE
Claudie De Vreese
20 allée Georges Pompidou
94306 Vincennes Cedex

Ou

Par messagerie :

claudie.de-vreese@finances.gouv.fr

L'IGPDE vous informe :

- **qu'il ne sera pas possible de changer le type d'inscription en cours de préparation,**
- **qu'aucune inscription après la date de clôture ne pourra être acceptée.**

L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation, sauf accord express de la directrice des Études ou de son représentant. Le refus de remboursement n'est susceptible d'aucun recours. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.

FORMULAIRE

(à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande)

PRÉPARATION AU CONCOURS INTERNE SAIM SESSION 2018-2019	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE. MERCİ DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNÉ
---	--

Administration commanditaire

Nom	
Adresse	
N° Siret	

Coordonnées du correspondant de votre administration

Nom	
Adresse	
N° Tél.	
Courriel	

Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande

--

Nom du service payeur :	Tél. :
Adresse :	

Modalités de règlement :

Ordonnance directe de virement Mandat administratif

Rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante).

Bon de commande n° :

Je soussigné, ai été dûment informé :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **7 septembre 2018** (cachet de la poste faisant foi) ;
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté ;
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire ;
- que tout différend avec l'IGPDE fera l'objet d'un règlement amiable.

Fait à :

Signature et qualité

Tout dossier incomplet ou illisible sera retourné à l'expéditeur. Votre contact à l'IGPDE : Claudie De Vreese – 01 58 64 80 51 – claudie.de-vreese@finances.gouv.fr
--



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

**RÉPARATION AU CONCOURS INTERNE SAIM –
Session 2018-2019**

**RECENSEMENT
DES CANDIDATS**

ANNEXE IV

2/2

TABLEAU 1

TABLEAU 1						
LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A [préparation à distance uniquement]				LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B [préparation à distance et cours oraux]		
	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription
			95 €			190 €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						

10						
		Sous-total :			Sous-total :	
		Total général :				

- *Si les candidats optent pour le règlement par chèque ou mandat-cash, le libellé doit se faire à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF) et au dos du moyen paiement doit figurer le numéro de commande. Le règlement est à adresser au plus tard **le 7 septembre 2018**, à la régie d'avances et de recettes du SG des MEF, Télédoc 713, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) sera transmis par courrier électronique après validation définitive de l'inscription par nos services.